DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service juridique et assurances

Préfecture des Deux-Sèvres
01 AVR. 2020

N° 2020_03_30_SA_19

DECISION
RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS ASSOCIATIFS CULTURELS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020, modifié par les arrêtés des 15 et 16 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu la décision du Président du Conseil départemental du 17 mars 2020 de reporter les réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente du 30 mars 2020 ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée nationale ; ;

Considérant le caractère pathogène et dangereux du virus covid-19 ;

Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'il y a lieu de les observer en tout lieu et en toute circonstances avec les autres mesures dites barrières, notamment d'hygiène, prescrites au niveau national ;

Considérant qu'afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et à compter du 16 mars 2020, le plan de continuité d'activité a été mis en œuvre au sein des services du Département ; que seules les missions essentielles à la continuité de l'activité départementale sont assurées ;

Considérant que, dans ce cadre, le déplacement de toute personne hors de son domicile a été considérablement limité par le décret du 23 mars 2020 ; que les réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente du 30 mars 2020 ont été reportées à une date ultérieure ; qu'eu égard au contexte actuel de crise sanitaire, il n'est pas possible de déterminer avec certitude à quelle date l'assemblée délibérante pourra à nouveau être réunie ;

Considérant qu'au regard des circonstances exceptionnelles actuelles, il appartient au Président du Conseil départemental de prendre les décisions indispensables et proportionnées afin d'assurer la continuité du service notamment s'agissant des dossiers qui devaient être examinés par la Commission permanente le 30 mars 2020 ;

Considérant que face à l'épidémie du Coronavirus – Covid-19, le Département des Deux-Sèvres se doit de **mettre**

en place des mesures exceptionnelles à destination des acteurs associatifs culturels dont il est partenaire et qui sont touchés de plein fouet par la crise actuelle : obligation de confinement, fort ralentissement, voire arrêt total d'activité pour certains.

Considérant qu'afin de limiter l'incidence de cette crise sur l'emploi, il est indispensable de verser les subventions aux organismes partenaires du Département qui seraient susceptibles de rencontrer des difficultés financières majeures sans ces versements ;

Considérant que le rapport explicatif à la présente décision a fait l'objet d'une transmission sous forme dématérialisée à l'ensemble des élus départementaux le vendredi 27 mars 2020 ; que lors de ce même envoi un tableau de recensement des votes pour chaque élu a également été joint pour un retour demandé le lundi 30 mars 2020 à 12h au plus tard ;

Considérant qu'en conséquence, chaque élu départemental a pu faire connaître son avis (vote) par tout moyen à sa convenance ;

DECIDE

ARTICLE 1 : PRATIQUES ARTISTIQUES DES AMATEURS

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 14 991 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (article 6574) du budget départemental.

ARTICLE 2 : ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 11 742 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (article 6574) du budget départemental.

ARTICLE 3 : DIFFUSION CULTURELLE EN MILIEU RURAL

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 3 413 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (article 6574) du budget départemental.

ARTICLE 4 : COMPAGNIES PROFESSIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 170 750 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (article 6574) du budget départemental.

ARTICLE 5 : ORGANISMES ET ETABLISSEMENTS À VOCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention de 155 100 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (article 6574) du budget départemental.

DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

ARTICLE 6 : MANIFESTATIONS CULTURELLES

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 220 262 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (article 6574) du budget départemental.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

de demander à chaque bénéficiaire de subvention d'appliquer les règles en matière de communication telles qu'elles figurent dans le règlement budgétaire et financier du Département des Deux-Sèvres, dans la partie consacrée aux obligations en matière de communication.

Fait à Niort, le 30 mars 2020

Gilbert FAVREAU

Président du Conseil départemental

Maison du Département - Mail Lucie Aubrac - CS 58880 - 79028 NIORT CEDEX
Tél. : 05 49 06 79 79 - contact@deux-sevres.fr - www.deux-sevres.com

ANNEXE 1 Culture

	Proposition 2020
P016O001. Pratiques artistiques des amateurs	
Les Amis de l'Egaye – Chorale soignants/soignés psychiatrie	650
Association LEA - Les Ateliers du Baluchon - ateliers théâtre + représentations	6 170
Jazz à New Parth – Atelier de pratique collective jazz + concerts	900
Théâtre Roger Blin – Atelier théâtre + représentations	749
Page Blanche – Atelier théâtre + représentations	700
J'irai marcher sur les toits – Atelier + lectures publiques mises en espace	2 500
AH ? - Ateliers	1 545
Aline et Compagnie	1 777
	14 991
P016O002. Enseignements artistiques	
St Loup-Thénezay-Airvault Ecole de Musique	3 600
Beauvoir - Union pour la musique	615
Fressines Société d'Education Populaire	600
Frontenay Rohan Rohan – Section d'Education Populaire	495
Mazières - Club musical	476
Moncoutant – Eveil musical	1 000
Niort – Arc Musical	1 260
Niort – Centre d'études musicales niortais	2 000
Saint Aubin Le Cloud – Ecole de Musique	705
Secondigny – Courants d'air section musique	286
LA MOTHE ST HERAY – Atelier musical de l'Orangerie	330
Vasles – Batterie Fanfare La Fraternelle	375
	11 742
P017O001. Diffusion culturelle en milieu rural	
Association Le Jardin de Wally	660 €
Les Nouvelles Métamorphoses	522 €
OGEC Ecole Notre Dame	600 €
Association socioculturelle lycée agricole de Melle	240 €
Amicale du Personnel de la Cnauté de cnes Mellois en Poitou	480 €
Maison Familiale Rurale de Moncoutant	552 €
APE Azay s/ Thouet	359 €

	3 413
P017O002. Compagnies professionnelles	
Mensa Sonora	4 000
Mastoc Production	7 500
Gonzo Collectif	9 000
Carabosse	9 000
Carnaboul'System	6 000
Théâtre de l'Esquif	7 000
Le Beau Monde	6 500
Cie Zygomatic	7 000
La Volige	7 000
Les Âmes libres	2 000
Cie Métro Mouvance / l'Ouvrage	4 000
Théâtre du Bocage	7 500
Théâtre de la Chaloupe - Théâtre en Marche	9 000
Caus'Toujours	5 000
Aline et Compagnie	8 000
SCOP Les Matapeste	9 000
Le SNOB et compagnies	6 000
Le Chant de la Carpe	4 250
Volubilis	8 000
Compagnie Chap' de Lune	4 000
La Mouline	6 000
Les Pieds dans l'O	2 500
La Dame de Compagnie	6 000
Compagnie E.go	6 000
Compagnie Croc'No – fanfare les traines savates	5 000
OPUS	9 000
compagnie du mauvais genre	4 000
La Part Belle	2 500
	170 750
P018O001. Organismes et établissements	
UPCP-Métive	21 000
Scènes Nomades (ex CAPM&HVS)	19 000
Le Nombril du monde	29 000

LMDR - Scène Nationale de Niort	37 000
Cirque en Scène	8 000
Pour l'instant (CACP – villa perochon)	5 000
Bélokane – Accompagnement des compagnies	6 800
CARUG – Accompagnement technique + soirée patrimoine	29 300
	155 100
P018O002. Manifestations d'intérêt départemental	
Les amis de saint-Savinien – Festival de Melle	4 950
COREAM – Festival Les Coréades	17 798
Blues & Co -Festival TerriThouars Blues	1 875
SCOP Les Matapeste – Festival TGCMC	10 000
Comité des fêtes de Bouillé Saint-Paul – Festival Bouillez !	3 443
Artenetr'A – Festival ArtenetrA	15 000
Voix et danses (ex Eclats de voix) – festival Eclats de voix	8 000
Voix et danses (ex Eclats de voix) – festival terre de danses	7 400
Mensa Sonora - festival lumières du baroque	7 010
Assoc des Amis d'Oiron – ½ journée fanfares Fanf'Oiron (jusqu'à 2017) – Parenthèses instants exquis (à compter de 2017)	3 500
Impulsions Femmes – Festival Impulsions femmes	2 000
L'ArtJoyette – Festival	5 700
En vie urbaine – festival	3 000
Posellis – Académie + festival du souffl' en D-S	2 700
Gatin'Ouaille – Festival Ouaille Note	5 000
Volubilis – Festival Panique au dancing	5 000
CAMJI – festival Rise & Fall (musiques très amplifiées)	3 000
Foyer rural de Brûlain – Festival en terres brûlées	2 000
Compagnie Idéosphère – Festival La Fabrik	2 267
La Volige - Festival Traverse	3 400
CARUG – Festival Le Jazz bat la campagne	4 000
Le Nombril du monde – Mystère de Saint-Pou	6 000
UPCP-Métive – Festival De Bouche à Oreille	6 600
Scènes Nomades (ex CAPM&HVS) – Festival au Village	15 000
Le Moulin du Roc (tournée du Moulin)	7 020
MPT du Moncoutantais – festival photographique	1 500
Les arts en Boule – saison + festival	4 230
Boc'hall – lieu de diffusion musiques actuelles	1 800
La Ronde des jurons – saison + festival	7 000
Amis de l'orgue de Saint Loup Lamairé (saison musicale)	1 350

AH ? - saison culturelle + festival Ah !	17 000
Le Festin d'Alexandre - saison concerts baroques	6 618
RIFE – festival des enfants du monde	3 000
Le rêve de l'Aborigène – festival	5 311
CAMJI – lieu de diffusion de musiques actuelles	10 000
Jeunesses musicales de France JMF – concerts scolaires	5 290
Melioris les Genêts (foyers handicapés) – Saison culturelle	5 500
	220 262